



NAO : la direction peut mieux faire !

Ce 14 janvier s'est tenue la seconde réunion de NAO.

La CGT, consciente de l'implication de toutes et tous dans les résultats de l'exercice 2020, avait, à l'instar de la direction dans ses Business plan, beaucoup d'ambition dans ses revendications :

- Des mesures salariales égales à l'augmentation du chiffre d'affaires.
- Un relèvement du plancher des rémunérations à 30k€.
- La garantie d'une augmentation à minima de 10% pour les promotions (7,5% sans changement de classification).
- Un bonus ETAM calqué sur celui des cadres (0 à 15%).
- La revalorisation des astreintes et INP et des montées pylône +33% et offrir la possibilité d'être payé ou récupéré en temps.
- La valorisation de chaque intervention sous astreinte, quelle que soit le type d'astreinte ou d'intervention.
- La réévaluation du forfait repas de 13,5 € à 15 €.

Nous avons aussi demandé que le calendrier social, plutôt que centré sur l'augmentation de la productivité (Temps de travail, RTT, ...), soit prioritairement consacré à la négociation d'accords portants sur :

- La construction ensemble d'un TDF handicap accueillant.
- Une répartition plus sociale de la participation.
- L'attribution des tickets restaurants aux télétravailleurs.
- La revalorisation de l'indemnité télétravail et son élargissement aux techniciens qui font une partie du travail administratif à domicile.
- La prise en compte des avancées de la loi LOM (Mobilité durable).

Mais si la direction de TDF est très ambitieuse à propos du chiffre d'affaires et des résultats, **elle est très modeste quand il s'agit d'augmentation de nos salaires :**

- 1,5% en individuel (ce qui peut faire 0 selon que l'on plaise ou non).
- 0% en collectif.
- **3 Budgets spécifiques :**
 - 0,3% de la masse salariale pour les promotions 2021
 - 100k€ pour corriger les écarts de rémunération femmes/hommes, mesures de parentalité et dé-positionnement salariaux
 - 50k€ pour retenir les juniors tentés de rejoindre des sociétés plus attractives
- TDF s'engage à revaloriser la participation employeur dans les Restaurants Inter-Entreprises (RIE) si besoin.
- La direction reconduit les mesures incitatives à l'usage des transports en commun ou vélo en libre-service.

Concernant la revalorisation des Astreintes :

- Type 2 de 220 € à 280 €.
- INP de 115 € à 170 € (le nombre de salariés d'astreinte diminuant la direction revalorise l'INP pour la rendre plus attractive, attention aux risques de débordements).

Pour obtenir la signature de la CGT, la direction, en vertu du "contrat social" régulièrement mis en avant, devra être plus juste et plus généreuse.